



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R76-2025-421

PUBLIÉ LE 6 OCTOBRE 2025

# Sommaire

## **DRAAF Occitanie / Service régional de l'agriculture et de l'agroalimentaire**

R76-2025-10-03-00001 - Arrêté portant reconnaissance de Fleurs d'Aude en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet Faire connaître et pérenniser une filière PPAM bio diversifiée comme source de valorisation du territoire audois (8 pages)	Page 3
R76-2025-10-03-00004 - Arrêté portant reconnaissance de Partage d'Initiatives Agro-Forestières en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet "Les Noyaux" : "Collectif tarnais et limitrophe d'expérimentation, de production et de diffusion en agroforesterie" (6 pages)	Page 12
R76-2025-10-03-00003 - Arrêté portant reconnaissance de Sol Vivant Méditerranée en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet SOVICAT - Les SOLs Vivants au centre des systèmes de cultures CATalans : étude de différentes modalités d'apport de matières organiques afin de favoriser les sols vivants en contexte méditerranéen et analyse des bénéfices sur la ressource en eau. (8 pages)	Page 19
R76-2025-10-03-00002 - Arrêté portant reconnaissance de Syndicat IGP des Côtes du Lot en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet D.A.C. 46 (Diversification et Accompagnement des agriCulteurs) (8 pages)	Page 28

DRAAF Occitanie

R76-2025-10-03-00001

Arrêté portant reconnaissance de Fleurs d'Aude en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet Faire connaître et pérenniser une filière PPAM bio diversifiée comme source de valorisation du territoire audois

**Arrêté portant reconnaissance de Fleurs d'Aude en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « Faire connaître et pérenniser une filière plantes à parfum, aromatiques et médicinales bio diversifiées comme source de valorisation du territoire audois ».**

Numéro de l'arrêté : **AGRI 2025 R76 321**

Le Préfet de la région Occitanie,  
Préfet de la Haute-Garonne,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D.315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2025 en région Occitanie ;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie du 17 septembre 2024 n°R76-2024-09-17-0004 ;

Considérant la demande de reconnaissance en groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par Fleurs d'Aude en date du 20 mai 2025.

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

**Article 1er** – En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, Fleurs d'Aude

dont le siège social est situé :

11 rue de l'industrie  
11800 TREBES

est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet :

Faire connaître et pérenniser une filière « plantes à parfum, aromatiques et médicinales » bio diversifiées comme source de valorisation du territoire audois

Le GIEE est identifié par le numéro national : OCC\_223

Le GIEE a désigné pour son accompagnement :

- Chambre d'agriculture de l'Aude en tant que structure d'animation,
- Chambre d'agriculture de l'Aude pour la capitalisation de ses résultats.

Pour ce projet, la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR) a émis les recommandations suivantes :

Pas d'observation

La liste des adhérents de ce GIEE est la suivante :

1	EARL LES COLLINES DE BESPLAS	La Viguière	11150	Villasavary
2	SCEA MONTSEC	28 route de peyrefitte du razes	11230	Saint Benoit
3	ZORZETTO Celine	Le manoir du lac	11380	Pradelles Cabardès
4	BORDE Sophie	Le cammas blanc Route de Villelongue d'Aude	11240	Alaigne
5	SCEA DOMAINE DU FRIGOULA	Le frigoula, Jonquillère	11220	Saint Laurent de la Cabrerisse
6	DA SILVA Ana	4 avenue de la montagne noire	11800	Laure Minervoies

Les actions prévues sont les suivantes :

1. Pilotage et animation
2. Reflexion pour la mise en place d'une offre agritouristique collective
3. Participation à des événements pour Fleurs d'Aude avec des animations variées qui mettent en valeur la filière PPAM bio audoise
4. Développer une stratégie de communication pour valoriser la filière à travers le collectif

5. Adapter ses pratiques culturales au changement climatique (hydrologie régénérative, ombrage des cultures, couverts végétaux)
6. Préserver et améliorer la fertilité de son sol
7. Capitalisation 1 : Partager ses connaissances et techniques, ses compétences, ses savoirs et son carnet d'adresse dont l'objectif est de mieux vivre et de valoriser son métier d'agriculteur
8. Capitalisation 2 : Echanger avec des acteurs extérieurs au groupe (du territoire, de la filière, d'une autre région) dont l'objectif est de mieux connaître la filière PPAM et les interactions possibles avec les autres filières agricoles
9. Capitalisation globale

Le détail des actions prévues et de leurs indicateurs de suivi et de résultat figure dans le plan d'actions annexé au présent arrêté.

**Article 2** – Cette reconnaissance est valable **3 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté.

Pendant cette période, **Fleurs d'Aude** porte sans délai à la connaissance du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

**Article 3** - **Fleurs d'Aude** est tenue de fournir à la DRAAF un **bilan intermédiaire des actions du GIEE à 3 ans et un bilan final au terme de la période de reconnaissance**. Pour chaque action prévue lors de la demande de reconnaissance, ce bilan devra renseigner les effets produits et les indicateurs.

**Article 4** – Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Annexe : Plan d'actions du GIEE reconnu par le présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 03 octobre 2025

Pour le Préfet de la région Occitanie  
et par délégation,  
Le Directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET

3 / 7

**Annexe : Plan d'actions du GIEE OCC\_223**

Faire connaître et pérenniser une filière « plantes à parfum, aromatiques et médicinales » bio diversifiées comme source de valorisation du territoire audois - Fleurs d'Aude

n° de l'action	Intitulé	Objectifs visés dans l'action	Méthode employée moyens mobilisés	Intitulé de l'indicateur de réalisation	Calendrier de réalisation de l'action	Réalisateur de l'action	Livrables prévisionnels de l'action
1	Pilotage et animation	coordination et accompagnement du groupe	échanges avec le prestataire de coanimation, préparation et animation des réunions, CR des réunions avec le groupe, mise à disposition d'un espace en ligne pour le groupe (drive), mise en place d'une liste d'envois mail, création d'un groupe Whatsapp	nombre de réunions taux de participation aux réunions nombre de documents sur le drive	automne/hiver	Chambre d'agriculture de l'Aude Biocivam de l'Aude	CR de réunion espace drive
2	Reflexion pour la mise en place d'une offre agritouristique collective	favoriser le développement économique et la valorisation des exploitations du collectif par de la communication	formation avec un intervenant spécialisé, accompagnement collectif par la création et la mise en place d'un plan d'action	nombre de jour de formation et taux de participation, séquence de construction du projet	2026 : 2 jours de formation avec temps d'accompagnement individualisé (autre financement) 2027 : élaboration et construction du projet, réalisation du plan d'action et d'un plan de montée en compétences des exploitants 2028 : début de la mise en place du plan d'action, recherche de financement du circuit, début de la communication sur le circuit	Chambre d'agriculture de l'Aude Biocivam de l'Aude TRAME	scénario pédagogique de la formation CR de formation plan d'action calendrier prévisionnel feuille de route de mise en place d'un circuit agritouristique (méthode de réflexion et de construction de la route des PPAM bio audoise)

3	Participation à des événements pour Fleurs d'Aude avec des animations variées qui mettent en valeur la filière PPAM bio audoise	favoriser le développement économique et la valorisation des exploitations du collectif par de la communication	acquisition de matériel et de supports utiles pour les animations et la participation aux événements (stand, présentoir de produits, support pour les animations...) proposer des méthodes d'animation accompagner le collectif dans la réalisation de l'animation	nombre d'événement auxquels le groupe a participé nombre d'animation construites	1er événement : octobre 2025 puis 2 / an dont au 1 printemps et 1 à l'automne	Chambre d'agriculture de l'Aude	support et matériel d'animation sur les stands méthode d'animation
4	Développer une stratégie de communication pour valoriser la filière à travers le collectif	favoriser le développement économique et la valorisation de la filière	plan de communication intégrant des outils concrets de diffusion : page facebook, fiche de présentation des fermes et du collectif, support de communication associé aux productions (flyers, affiches)	nombre de support réalisé	2025 : réflexion sur la stratégie à partir de 2026 : production des supports	Chambre d'agriculture de l'Aude Biocivam de l'Aude Office de tourisme Pays Cathare ADEME	plan de communication, support de communication papier source de communication numérique
5	Adapter ses pratiques culturales au changement climatique (hydrologie régénérative, ombrage des cultures, couverts végétaux)	S'adapter au changement climatique et favoriser la biodiversité sur sa ferme	favoriser les rencontres entre le groupe, d'autres exploitants et des experts par des sessions de formation, visites, démonstrations, rencontres et échanges	nombre d'événements organisés et taux de participation, taux d'adoption des nouvelles pratiques et raisons d'utilisation ou de non utilisation, taux de mortalité (à prendre avec prudence en raison d'autres facteurs pouvant expliquer la mortalité des plants), évolution des rendements suite à la mise en place de	1er évènements au 1er trimestre 2026 : intervention d'une journée sur la mise en place d'ombrage des cultures, de couverts végétaux et de haies pour que les membres du collectif puissent évaluer la faisabilité de mise en place de ces pratiques dans leurs exploitations. 2ème évènements au 1er trimestre 2027 : intervention de deux jours sur l'hydrologie régénérative pour que les membres du collectif puissent connaître et comprendre ce principe et évaluer la faisabilité de mise en	Chambre d'agriculture de l'Aude Biocivam de l'Aude GIEE PACKAPAM ?	CR des évènements (échanges, formation, visites) fiches thématiques

6	Préserver et améliorer la fertilité de son sol	Connaître, comprendre, savoir gérer et améliorer la qualité de son sol efficacement	favoriser les rencontres entre le groupe, d'autres exploitants et des experts par des sessions de formation, visites, démonstrations, rencontres et échanges outils utilisés : analyse de sol, profil de sol, test-bêche, test d'infiltration d'eau, mesure de tassement	nouvelles pratiques (à prendre avec prudence en raison d'autres facteurs peuvent influencer les composantes de rendements), lien avec le test d'infiltration d'eau de l'action 6	place dans leurs exploitations 2028 : début d'observation et début de premier retour d'expérience	Chambre d'agriculture de l'Aude Biocivam de l'Aude GIEE PACKAPAM ?	CR des événements (échanges, formation, visites) fiche thématique par pratique mise en place par les agriculteurs du collectif suite à la première session de 2026 grilles d'indicateurs et d'interprétation des analyses de sol, profil et test bêche
7	Partager ses connaissances et techniques, ses compétences, ses savoirs et son carnet d'adresse dont l'objectif est de mieux vivre et	Favoriser l'entraide entre les productrices et membres du collectif et mieux vivre et valoriser son métier d'agriculteur	mise en relation, mise en commun (commande groupées, matériel, chantier d'entraide), partage d'informations techniques et commerciales	nombre de rencontres organisées, nombre de commande groupée, mise en commun de matériel, ressenti qualitatif des exploitants sur la valorisation et la perception de son métier d'agriculteur	1ère session durant le 4ème trimestre 2026 pour mieux connaître son sol et comprendre le rôle des éléments présents dans le sol, savoir interpréter une analyse de sol et mettre en place des actions d'amélioration 2ème session durant le 4ème trimestre 2027 pour améliorer la qualité de son sol (choix des amendements, choix des outils de travail du sol, couverture du sol), échanges sur la mise en place des actions d'amélioration de la première session 2028 : début d'observation et début de premier retour d'expérience	Chambre d'agriculture de l'Aude Biocivam de l'Aude	traces d'actions collectives menées ensemble (listing, mail, calendrier), fiche retour d'expérience du groupe (qu'est-ce que ce GIEE a apporté aux exploitants ?)

de valoriser son métier d'agriculteur Capitalisation 1				problématiques et des pratiques des autres membres du collectif. Cela participera au bon déroulement des autres actions économiques et environnementales. D'autres échanges se dérouleront naturellement durant toute la durée du projet lorsque les exploitants se verront pour les autres actions et pour les réunions de pilotage		
Echanger avec des acteurs extérieurs au groupe (du territoire, de la filière, d'une autre région) dont l'objectif est de mieux connaître la filière PPAM et les interactions possibles avec les autres filières agricoles Capitalisation 2	Favoriser les échanges entre professionnels de la filière en créant du lien pour mieux connaître la filière PPAM et les interactions possibles avec les autres filières agricoles	mise en relation avec d'autres collectifs et acteurs d'autres filières, partage d'informations techniques avec d'autres collectifs PPAM hors département lors d'un voyage d'études et de rencontre en visio	nombre de rencontres organisées	2 rencontres : 2026 : 1 avec un collectif PPAM hors département, avec un producteur de PPAM diversifié en agritourisme et avec un autre acteur (ex : coopérative, transformateur) lors d'un voyage d'études en provenance 2028 : 1 avec un collectif d'une autre filière	Chambre d'agriculture de l'Aude et acteurs de la filière et du territoire : Flor de Peira ? PACKAPAM ? Éleveurs ?	CR des échanges
Capitalisation globale	capitalisation des résultats et diffusion	réalisation des diagnostics de fin réflexion autour des supports diffusables auprès des autres exploitations	nombre de support réalisé, diagnostics de fin	2028	Chambre d'agriculture de l'Aude Biocivam de l'Aude	Synthèse des diagnostics et du travail réalisé par le groupe Vidéo si possibilité avec la CRAO



DRAAF Occitanie

R76-2025-10-03-00004

Arrêté portant reconnaissance de Partage d'Initiatives Agro-Forestières en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet "Les Noyaux" : "Collectif tarnais et limitrophe d'expérimentation, de production et de diffusion en agroforesterie"

**Arrêté portant reconnaissance de Partage d'Initiatives Agro-Forestières (P.I.A.F) en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « GIEE Les Noyaux : "Collectif tarnais et limitrophe d'expérimentation, de production et de diffusion en agroforesterie" ».**

Numéro de l'arrêté : **AGRI 2025 R76 324**

Le Préfet de la région Occitanie,  
Préfet de la Haute-Garonne,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D.315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2025 en région Occitanie ;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie du 17 septembre 2024 n°R76-2024-09-17-0004 ;

Considérant la demande de reconnaissance en groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par **Partage d'Initiatives Agro-Forestières (P.I.A.F)** en date du 20 mai 2025.

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

**Article 1er** – En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, Partage d'Initiatives Agro-Forestières (P.I.A.F)

dont le siège social est situé :

8, La Ranquière  
81240 ROUAIROUX

est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet :

GIEE Les Noyaux : "Collectif tarnais et limitrophe d'expérimentation, de production et de diffusion en agroforesterie"

Le GIEE est identifié par le numéro national : OCC\_226

Le GIEE a désigné pour son accompagnement :

- Partage d'Initiatives Agro-Forestières (P.I.A.F) en tant que structure d'animation,
- ADEART pour la capitalisation de ses résultats.

Pour ce projet, la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR) a émis les recommandations suivantes :

Le lien avec l'enseignement agricole devra être renforcé, notamment pour assurer la transmission des savoirs liés à ces pratiques agro-forestières.

La liste des adhérents de ce GIEE est la suivante :

1	Demeautis Bérengère	Adresse: 28 rue des forges, Les Castels / adresse terrain agricole: Route de La Pigasse	81800	LOUPIAC
2	Batigne Marine	2, chemin de la Jonquière. Les hangars	81700	Garrevaques
3	Demmou Tariq	Lavopé	81260	Cambounès
4	Les Jardins de Midgard	288 chemin de Laroque	81440	Peyregoux
5	Thuriès Eric	200 chemin tuilerie de Chazottes	81540	Sorèze
6	La Ferme des Zazous	266 CHEMIN DE LA BORIE MAIGRE	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
7	La Grange de Baffignac	LA GRANGE BAFFIGNAC	81260	FONTRIEU
8	Jacques Laetitia	en mercier bas	31460	LE FAGET
9	GAEC LES JARDINS DES OSMIES	480 ROUTE DE PUECH BERTOU	81710	NAVES
10	Dereix Myriam	DEMEURE BERGAMOTE DE FONTIERS 135 MALOUZIES-SUD	11390	FONTIERS-CABARDES
11	de Guibert Clément	LD Vénac 433 route de Lacougotte Cadoul	81500	VEILHES
12	Le Van Adrien	Lieu-dit Prades	81260	Espérausses
13	Fouquet Boris	La Pintresse	81600	MONTANS
14	Bouvier Vincent	LA SAGNE SAINT LIEUX LAFENASSE,	81120	TERRE-DE-BANCALIE
15	BAM	chemin de la roque	81440	peyregoux
16	Hugo PUECH LOU CLAUS	ESPERIERES	81260	CAMBOUNES

Les actions prévues sont les suivantes :

1. Concertation thématique entre fermes et acteurs du territoire autour de l'agroforesterie
2. Sessions de pilotage et co-développement des projets collectifs
3. Appui technique au pilotage du système agricole en fonction de la biodiversité fonctionnelle entre fermes du collectif
4. Formation professionnelle et acquisition de compétences des exploitants agricoles pour la mise en place d'un Système Participatif de Garantie (SPG) et Dialogue Permanent pour la Nature (DPN)
5. Formation professionnelle et acquisition de compétences des exploitants agricoles pour un pilotage autonome de leurs pratiques
6. Création de supports de capitalisation sur les données et expériences du collectif
7. Diffusion auprès des fermes du territoire
8. Diffusion auprès de différents publics

Le détail des actions prévues et de leurs indicateurs de suivi et de résultat figure dans le plan d'actions annexé au présent arrêté.

**Article 2** – Cette reconnaissance est valable 3 ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Pendant cette période, [Partage d'Initiatives Agro-Forestières \(P.I.A.F\)](#) porte sans délai à la connaissance du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

**Article 3** - [Partage d'Initiatives Agro-Forestières \(P.I.A.F\)](#) est tenue de fournir à la DRAAF un bilan intermédiaire des actions du GIEE à 3 ans et un bilan final au terme de la période de reconnaissance. Pour chaque action prévue lors de la demande de reconnaissance, ce bilan devra renseigner les effets produits et les indicateurs.

**Article 4** – Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Annexe : Plan d'actions du GIEE reconnu par le présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 03 octobre 2025

Pour le Préfet de la région Occitanie  
et par délégation,  
Le Directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET

**Annexe : Plan d'actions du GIEE OCC\_226**  
**GIEE Les Noyaux : "Collectif tarnais et limitrophe d'expérimentation, de production et de diffusion en agroforesterie"**  
**Partage d'Initiatives Agro-Forestières (P.I.A.F)**

n° de l'action	Intitulé	Objectifs visés dans l'action	Méthode employée, moyens mobilisés	Intitulé de l'indicateur de réalisation	Calendrier de réalisation de l'action	Réalisateur de l'action	Partenaire(s) impliqué(s)	Livrables prévisionnels de l'action
1	Concertations thématiques entre fermes et acteurs du territoire autour de l'agroforesterie	Coordonner des concertations entre fermes et acteurs du territoire et structurer les projets collectifs autour de l'agroforesterie	Nombre de sessions de concertation organisées par an : minimum 4	Nombre de mutualisations, de solution(s) d'autonomie, de débouchées économiques et de mode de valorisation des systèmes agroforestiers discutés et finalement expérimentés	2026	Comité animation du P.I.A.F	WVVOOF France, ADEART, Lycées agricoles, Terre de Lien, SAFER Occitanie, Accueil Paysan, PNR Haut Languedoc, Nature & Progrès, Biocoop, écoles et lycées	Comptes-rendu, photos, "fiches-projets"
2	Sessions de pilotage et co-développement des projets collectifs	Coordonner et animer les sous-groupes de fermes pour favoriser le développement des projets collectifs de mutualisation/transmission/valorisation des produits et systèmes agroforestiers par l'organisation de rencontres sur les différentes fermes du projet	Organisation de rencontres sur les différentes fermes du projet	Nombre de rencontres par an	2026	Comité animation du P.I.A.F		Comptes-rendus, photos et tableau de données à capitaliser de chaque rencontre

3	Appui technique au pilotage du système agricole en fonction de la biodiversité fonctionnelle entre fermes du collectif	Lever les freins techniques, culturels, matériels et économiques à la mise en place de pratiques agricoles basées sur la biodiversité fonctionnelle	Organisation de visites "techniques-échanges" portée par les fermes du collectif avec un apport et une expertise sur la biodiversité fonctionnelle	Nombre de visites "techniques-échanges" organisée  Nombre et qualité des outils créés par les fermes  Autonomie dans le pilotage des pratiques	2026	agriculteurs techniques du groupe : les "experts biodiversité fonctionnelle"  Comité animation du PIAF pour la coordination, prise de notes et comptes-rendus	Comptes rendus des "visites techniques-échanges"  Outils de pilotage créés et mis à disposition
4	Formation professionnelle et acquisition de compétences des exploitants agricoles pour la mise en place d'un Système Participatif de Garantie (SPG) et Dialogue Permanent pour la Nature (DPN)	Structurer et pérenniser les rencontres autour de la biodiversité des fermes du groupe pour y accueillir des citoyen.ne.s, consommateur.rice.s et naturalistes	Formation et/ou intervention d'organismes environnementaux et des SPG/ DPN	Nombre de formations organisées  Nombre de fermes ayant mis en place un SPG et/ou DPN suite à ces formations	2027	Paysans de Nature, Conservatoire des Espaces Naturels, LPO, Nature & Progrès, Rhizobiome  Comité animation du P.I.A.F pour la coordination, prise de notes et comptes-rendus	Comptes rendus de formation, outils techniques à disposition des fermes
5	Formation professionnelle et acquisition de compétences des exploitants agricoles pour un pilotage autonome de leurs pratiques	Former les fermes du collectifs afin d'améliorer leur autonomie et technicité dans le pilotage des pratiques	4 demi-journées de formation par an	Nombre d'agriculteurs du collectif présents lors de ces journées techniques	2026-2027	Rhizobiome, Décompactés de l'ABC  Comité animation du PIAF pour la coordination, prise de notes et compte-rendus	Comptes rendus de formation, outils techniques à disposition des fermes

6	Création de supports de capitalisation sur les données et expériences du collectif	Capitaliser sur les données, échanges et résultats du collectif	Création de fiches techniques, posters, jeux, interviews et fiches fermes	Nombre de supports de capitalisation réalisés Nombres d'interviews réalisées	2026 - 2027	Comité animation du P.I.A.F	AFAF Lycée Tuscayrats, ADEART	fiches techniques, posters, jeux, interviews et fiches fermes
7	Diffusion auprès des fermes du territoire	Diffusion de la capitalisation au sein d'instances d'accompagnement locale de porteur.euse de projet : les "comités parrainage"	Organisation de session de "co-accompagnement" auprès de porteur.euse.s de projet agroforestier	Nombre d'exploitations bénéficiant de la capitalisation via les comités parrainage	2026-2027	Comité parrainage du P.I.A.F	AFAF, Agriculteur.rice.s locaux	Supports de capitalisation adaptés pour une diffusion par les fermes et pour les fermes
8	Diffusion auprès de différents publics	Diffusion de la capitalisation nationalement dans différents canaux de communication	Café-Paysan, Mailing, Plateforme RD-Agri, réseaux sociaux, site internet	Nombre de canaux par lesquels sont diffusés les supports de capitalisation et nombre de structure bénéficiaires	2027	ADEART	RMT-Agroforesterie, Chambre d'Agriculture Occitanie	

DRAAF Occitanie

R76-2025-10-03-00003

Arrêté portant reconnaissance de Sol Vivant Méditerranée en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet SOVICAT - Les SOLs Vivants au centre des systèmes de cultures CATalans : étude de différentes modalités d'apport de matières organiques afin de favoriser les sols vivants en contexte méditerranéen et analyse des bénéfices sur la ressource en eau.

**Arrêté portant reconnaissance de Sol Vivant Méditerranée en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « SOVICAT - Les SOIs Vivants au centre des systèmes de cultures CATalans : étude de différentes modalités d'apport de matières organiques afin de favoriser les sols vivants en contexte méditerranéen et analyse des bénéfices sur la ressource en eau. ».**

Numéro de l'arrêté : **AGRI 2025 R76 323**

Le Préfet de la région Occitanie,  
Préfet de la Haute-Garonne,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D.315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2025 en région Occitanie ;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie du 17 septembre 2024 n°R76-2024-09-17-0004 ;

Considérant la demande de reconnaissance en groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par [Sol Vivant Méditerranée](#) en date du 20 mai 2025.

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

**Article 1er** – En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, [Sol Vivant Méditerranée](#)

dont le siège social est situé :

Maison de projets 14 Place Louis Blanc  
66200 ELNE

est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet :

[SOVICAT - Les SOIs Vivants au centre des systèmes de cultures CATalans : étude de différentes modalités d'apport de matières organiques afin de favoriser les sols vivants en contexte méditerranéen et analyse des bénéfices sur la ressource en eau.](#)

Le GIEE est identifié par le numéro national : OCC\_225

Le GIEE a désigné pour son accompagnement :

- [Sol Vivant Méditerranée](#) en tant que structure d'animation,
- [Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales](#) pour la capitalisation de ses résultats.

Pour ce projet, la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR) a émis les recommandations suivantes :

[Veiller à ancrer le travail du collectif à l'échelle systémique de l'exploitation agricole afin de ne pas limiter la démarche à des approches parcellaires.](#)

La liste des adhérents de ce GIEE est la suivante :

1	SCEA Terradelviu	10 r des blanqueries apt 19	66200	ELNE
2	SAS TOMATE.BIO	67, cami de la gaffe	66370	PEZILLA-LA-RIVIERE
3	EARL DGDX	La ferme xadi, lieu dit vinyer de vilaclara	66690	PALAU DEL VIDRE
4	RAPICAULT Marie	camí san ferreol	66400	CERET
5	ROUCAYROL DAMIEN	7 avenue des Albères	66480	MAUREILLAS-LAS-ILLAS
6	EARL La Capeille	Chemin de la Fosseille	66570	ST NAZAIRE
7	GEORGET Michael	Mas Rancourt	66740	LAROQUE-DES-ALBERES
8	SCEA LES HERBES DE JOHANA		66200	ELNE
9	EARL le mas de la mer	Mas de la mer	66750	SAINT-CYPRIEN

**Article 3** - Sol Vivant Méditerranée est tenue de fournir à la DRAAF un bilan intermédiaire des actions du GIEE à 3 ans et un bilan final au terme de la période de reconnaissance. Pour chaque action prévue lors de la demande de reconnaissance, ce bilan devra renseigner les effets produits et les indicateurs.

**Article 4** – Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Annexe : Plan d'actions du GIEE reconnu par le présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 03 octobre 2025

Pour le Préfet de la région Occitanie  
et par délégation,  
Le Directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET



10	LATIPEAU Antoine	Lieu-dit Boynes	66130	TREVILLACH
11	EARL LA MESANGE BLEUE	24 ancien chemin royal	66740	SAINT-GENIS-DES-FONTAINES
12	PONSICH Aurélia	24 rue anatole france	66170	NEFIACH
13	Domaine l'Eauxygène	Domaine l'Eauxygène - Las Burgueres	66480	MAUREILLAS LAS ILLAS
14	FUENTES Maxime Bio d'Argelès	chemin du Pas de Las Baques	66700	ARGELES SUR MER
15	LES JARDINS DE LA COULOUumine	34, avenue maréchal leclarc	66140	CANET-EN-ROUSSILLON
16	DOMAINE SAINT THOMAS	Chemin de la Salanque	66700	ARGELES SUR MER
17	CONNES Vincent	22 Rue Michel Boher	66600	RIVESALTES
18	SCEA LES HERBES DE PALAU		66690	PALAU DEL VIDRE
19	DOMAINE EPLEFPA 66	3 AV DES PYRENEES	66600	RIVESALTES

Les actions prévues sont les suivantes :

1. Pilotage global du projet
2. Coordination et animation du collectif
3. Mise en place de partenariats
4. Montée en compétences des exploitants agricoles
5. Définition et cadrage des expérimentations
6. Mieux connaître les volumes d'eau d'irrigation utilisées à l'hectare
7. Suivi pluviométrique
8. Capitaliser sur les pratiques culturelles des agriculteurs membres du collectif
9. Quantifier l'efficacité de l'eau mobilisée pour les cultures
10. Conseil apporté aux agriculteurs et accompagnement technique
11. Organisation de journées d'échanges et mutualisation
12. Réalisation de diagnostics agroécologiques et de durabilité
13. Réalisation d'un « état initial » des sol
14. Mise en œuvre et suivi des expérimentations
15. Collecte et analyse des données puis évaluation des résultats
16. Capitalisation autour des expérimentations et des résultats obtenus
17. Diffusion des résultats de façon élargie

Le détail des actions prévues et de leurs indicateurs de suivi et de résultat figure dans le plan d'actions annexé au présent arrêté.

**Article 2** – Cette reconnaissance est valable 3 ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Pendant cette période, Sol Vivant Méditerranée porte sans délai à la connaissance du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

**Annexe : Plan d'actions du GIEE OCC\_225**

SOVICAT - Les SOIs Vivants au centre des systèmes de cultures CATalans : étude de différentes modalités d'apport de matières organiques afin de favoriser les sols vivants en contexte méditerranéen et analyse des bénéfices sur la ressource en eau.  
Sol Vivant Méditerranée

n° de l'action	Intitulé	Objectifs visés dans l'action	Méthode employée, moyens mobilisés	Intitulé de l'indicateur de réalisation	Calendrier de réalisation de l'action	Réalisateur de l'action	Partenaire(s) impliqué(s)	Livrables prévisionnels de l'action
1	Pilotage global du projet	Structurer et piloter le projet	Travail d'animation Travail administratif et financier	Nombre de COPIL réalisé	Toute la durée du projet	Sol Vivant Méditerranée (SVM)	DRAAF Département des Pyrénées Orientales Chambre d'agriculture des PO	Comptes rendus des COPIL
2	Coordination et animation du collectif	Accompagner l'action collective	Travail d'animation	Nombre d'agriculteurs qui rejoindront le collectif SVM existant	Toute la durée du projet	Sol Vivant Méditerranée (SVM)		Comptes rendus de réunion
3	Mise en place de partenariats	Initier et faire vivre des partenariats dans une perspective d'essaiimage et d'appui technique	Travail d'animation	Nombre de partenariats effectifs	Toute la durée du projet	Sol Vivant Méditerranée (SVM)		
4	Montée en compétences des exploitants agricoles	Montée en compétences des agriculteurs	Organisation de formations, d'ateliers et de rendez-vous techniques	Nombre d'événement techniques organisés	Toute la durée du projet	Sol Vivant Méditerranée (SVM)		Feuilles d'émergence pour les formation et ateliers
5	Définition et cadrage des expérimentations	Définition des protocoles et des indicateurs de suivi pour les différentes expérimentations mises en oeuvre	Méthodes scientifiques	Nombre de protocoles faisant l'objet d'une fiche	A1	Sol Vivant Méditerranée (SVM)	Maraichage Sol Vivant France INRAE	Protocoles

6	Mieux connaître les volumes d'eau d'irrigation utilisées à l'hectare	Quantifier les volumes d'eau d'irrigation utilisés à l'hectare par les membres du collectif	Enquête, relevés des compteurs, analyse des factures	Nombre d'exploitation ou on connaîtra les volumes d'eau consommés à la parcelle	A1	Sol Vivant Méditerranée (SVM)	Rapport de synthèse
7	Suivi pluviométrique	Pondérer l'irrigation des agriculteurs du collectif durant la période d'étude au regard de la pluviométrie	Pluviomètre + Données de météo-France	Nombre de données récoltées	Toute la durée du projet	Sol Vivant Méditerranée (SVM)	
8	Capitaliser sur les pratiques culturales des agriculteurs membres du collectif	Caractériser et quantifier les pratiques culturales et les itinéraires techniques mis en place au sein des exploitations partie prenante du projet	État des lieux Et Diagnostic	Fiches réalisées	A1	Sol Vivant Méditerranée (SVM)	Fiches
9	Quantifier l'efficacité de l'eau mobilisée pour les cultures	Faire le lien entre les quantités d'eau utilisées, les pratiques culturales et les rendements	Élaborer un protocole simplifié + Analyse de corrélation		A1 et A2	Sol Vivant Méditerranée (SVM)	Tableur Excel + Rapport de synthèse
10	Conseil apporté aux agriculteurs et accompagnement technique	Accompagner les agriculteurs sur des questions opérationnelles (choix et itinéraires techniques...)	Travail d'accompagnement technique et d'animation	Nombre d'accompagnement réalisés	Toute la durée du projet	Sol Vivant Méditerranée (SVM)	
11	Organisation de journées d'échanges et mutualisation	Présenter des essais menés sur les fermes sous forme de démonstrations pratiques	Travail de coordination et animation	Nombre de compte rendu de journées d'échanges et de mutualisations réalisés	Toute la durée du projet	Sol Vivant Méditerranée (SVM)	Compte rendu
12	Réalisation de diagnostics agroécologiques et de durabilité	Finaliser les diagnostics manquant dans le collectif	Diagagroeco	Nombre de diagnostics réalisés	A1	Sol Vivant Méditerranée (SVM)	Diagnostics disponibles sur Diagagroeco

13	Réalisation d'un « état initial » des sols	Mesurer et juger des impacts des essais/expérimentations sur les sols	Relevé des plantes indicatrices, profil de sol Et analyse en laboratoire de l'activité biologique des sols	Nombre de profil de sol et nombre d'analyse de sol réalisés	A1	Sol Vivant Méditerranée (SVM)		Fiche « État initial » des sols par parcelle
14	Mise en œuvre et suivi des expérimentations	Accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre opérationnelle des expérimentations et dans le suivi	Analyse de terrain et travail de suivi	Nombre de visite et de relevés de terrain réalisés par expérimentation	Toute la durée du projet	Sol Vivant Méditerranée (SVM)		Document de suivi (tableur Excel)
15	Collecte et analyse des données puis évaluation des résultats	Acquérir des connaissances et sortir des données stabilisées	Tableur Excel	Nombre de données récoltées	Toute la durée du projet	Sol Vivant Méditerranée (SVM)		Notice d'évaluation des résultats
16	Capitalisation autour des expérimentations et des résultats obtenus	Proposer des « feuilles de route » sécurisées et un rapport de synthèse	Réaliser l'évaluation finale de l'essai	Rédaction d'un rapport final	Toute la durée du projet	Chambre d'agriculture 66 En partenariat avec SVM	SVM	Rapport final pour présenter le retour d'expérience du GIEE
17	Diffusion des résultats de façon élargie	Mettre en forme les résultats produits sous forme de livrables et à diffuser ces livrables le plus largement possible	Infographie Réalisation et montage de vidéo	Plaquette et vidéo réalisés	A3	Chambre d'agriculture 66 En partenariat avec SVM	SVM Département des Pyrénées Orientales Pays Pyrénées Méditerranée EPLEFPA Réseau MEDAE	Plaquette Vidéo (en option)



DRAAF Occitanie

R76-2025-10-03-00002

Arrêté portant reconnaissance de Syndicat IGP  
des Côtes du Lot en qualité de groupement  
d'intérêt économique et environnemental (GIEE)  
pour le projet D.A.C. 46 (Diversification et  
Accompagnement des agriCulteurs)

**Arrêté portant reconnaissance de Syndicat IGP des Côtes du Lot en qualité de  
groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet  
« D.A.C. 46 (Diversification et Accompagnement des agriCulteurs ) ».**

Numéro de l'arrêté : **AGRI 2025 R76 322**

Le Préfet de la région Occitanie,  
Préfet de la Haute-Garonne,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D.315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2025 en région Occitanie ;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie du 17 septembre 2024 n°R76-2024-09-17-0004 ;

Considérant la demande de reconnaissance en groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par **Syndicat IGP des Côtes du Lot** en date du 20 mai 2025.

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

**Article 1er** – En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, Syndicat IGP des Côtes du Lot

dont le siège social est situé :

Pole viti-vinicole  
46140 ANGLARS-JUILLAC

est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet :

D.A.C. 46 (Diversification et Accompagnement des agriCulteurs )

Le GIEE est identifié par le numéro national : OCC\_224

Le GIEE a désigné pour son accompagnement :

- Chambre d'agriculture du Lot en tant que structure d'animation,
- Chambre d'agriculture du Lot pour la capitalisation de ses résultats.

Pour ce projet, la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR) a émis les recommandations suivantes :

- Préparer au démarrage du projet une cartographie et un état des lieux des parcelles concernées par la diversification. Un focus sur la santé des sols est également demandé notamment en lien avec les problèmes sanitaires liée à la présence éventuelle de métaux lourds dans ces anciennes parcelles viticoles.
- Le projet est recalibré sur un premier pas de temps de 3 ans permettant ainsi d'identifier sur cette période quelques filières de diversification pertinentes dans le contexte territorial, afin de préparer par la suite un projet de GIEE ultérieur, axé sur la structuration de cette ou ces nouvelles filière(s).
- Définir clairement des objectifs de performance environnementale pour ces cultures de diversification en lien avec des pratiques agroécologiques.
- Travailler le lien avec l'enseignement agricole, afin d'adosser le projet à des dynamiques de formation, de transfert et d'ancrage territorial à long terme.

La liste des adhérents de ce GIEE est la suivante :

1	EARL DE BOUTET	137 Impasse des vignes	46800	Barguelonne-en-Quercy
2	EARL LA SEOUNE	220 Chemin de la serre	46090	Villesque
3	SCEA CHATEAU EUGENIE	1468 Route de rivière haute	46140	Albas
4	S.A. DUROU	Gaudou	46700	Vire sur Lot
5	EARL DES COTEAUXS	23 route du Castelfranc	46220	Prayssac
6	BOUDET YVES	6 Rue Ernest Marcouly	46700	Puy l'Evêque

Les actions prévues sont les suivantes :

1. COPIL - COTECH
2. Lien Syndicats et agriculteurs, opérateurs économiques, collectivités
3. Proposer des actions collectives de montée en compétences des exploitations (Formations, ...) avec un fort objectif de recherche de plus value agro-écologique et de performance environnementale

2 / 7

4. Discussion et échanges avec les propriétaires et exploitants, à partir de la base cartographique des parcelles arrachées et en non production (friches)
5. Santé et qualité des sols (matière organique, rétention en eau, métaux lourds, ...) : connaissance des sols, suivi de la qualité des sols
6. Réflexion aux différentes options possibles de diversification de production et de transformation, avec le lien préservation des ressources et de la biodiversité, et de la transition agro-écologique et description des scénarios possibles de diversification
7. Prospector l'ensemble des différents réseaux, de l'amont à l'aval des filières et études de marché
8. Suivi nouvelles productions
9. Diagnostics d'exploitations
10. Proposer des actions collectives (Journées techniques, démonstration, voyage d'étude, visite d'exploitation, ...)
11. Dynamique de transfert (notamment vers l'enseignement agricole)
12. Bilan des actions

Le détail des actions prévues et de leurs indicateurs de suivi et de résultat figure dans le plan d'actions annexé au présent arrêté.

**Article 2** – Cette reconnaissance est valable 3 ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Pendant cette période, **Syndicat IGP des Côtes du Lot** porte sans délai à la connaissance du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

**Article 3** - **Syndicat IGP des Côtes du Lot** est tenue de fournir à la DRAAF un **bilan intermédiaire des actions du GIEE à 3 ans et un bilan final au terme de la période de reconnaissance**. Pour chaque action prévue lors de la demande de reconnaissance, ce bilan devra renseigner les effets produits et les indicateurs.

**Article 4** – Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Annexe : Plan d'actions du GIEE reconnu par le présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 03 octobre 2025

Pour le Préfet de la région Occitanie  
et par délégation,  
Le Directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET

**Annexe : Plan d'actions du GIEE OCC\_224  
D.A.C. 46 (Diversification et Accompagnement des agriCulteurs )  
Syndicat IGP des Côtes du Lot**

n° de l'action	Intitulé	Objectifs visés dans l'action	Méthode employée, moyens mobilisés	Intitulé de l'indicateur de réalisation	Calendrier de réalisation de l'action	Réalisateur de l'action	Partenaire(s) impliqué(s)	Livrables prévisionnels de l'action
1	COPII - COTECH	Gouvernance - Gestion financière	Réunion en salle et terrain (si possible) Gestion du temps (Compte rendu d'activité) Gestion financière Manager (bilan intermédiaire et final)	nb de réunion	Février et Sept (de chaque année)  Gestion activité et financière : tout au long des 3 ans	CDA 46	Collectivités, coopératives, lycée, financeurs, Syndicat viticoles, Ferme expérimentale	Compte rendu de réunions
2	Lien Syndicats et agriculteurs, opérateurs économiques, collectivités	Assurer la vie du groupe, la cohérence, la dynamique et la réussite du projet du collectif d'agriculteurs  Le collectif prévoit une rencontre-échange d'expériences avec un autre collectif agroécologique au démarrage du projet	Réunion en salle et visite terrain Coordination, communication par téléphone, mail, Whatsapp	Nbr de rencontre avec le Syndicat, avec les agriculteurs du collectif, avec les autres structures	Tout au long des 3 ans	CDA 46	Ferme expérimentale AJ Syndicat AOC	Compte rendu de réunions
3	Proposer des actions collectives de montée en compétences des exploitants (Formations, ...) avec un fort objectif de recherche de plus-value agroécologique et de performance environnementale	Interventions d'experts Formation professionnelle et acquisition de compétences des exploitants agricoles Choix des thématiques en lien avec la plus-value agroécologique des solutions proposées Prioriser les scénarios avec performances environnementales	Réunion en salle et sur le terrain	Nbr d'actions collectives	Tout au long des 3 ans	CDA 46		Scénario pédagogique des formations
4	Discussion et échanges avec les propriétaires et exploitants	Discussion avec les propriétaires et exploitants	Logiciel de cartographie (Qgis),	-	1ere année	CDA 46	Syndicats Viticoles	Cartes avec interprétations

	exploitants, à partir de la base cartographique des parcelles arrachées et en non production (friches)	Travail sur les parcelles concernées Choix de pratiques en lien avec la réduction de l'usage des phyto, une meilleure prise en compte de la fertilisation et l'optimisation de l'usage de l'eau	Ressource Interne, discussion avec les agriculteurs				
5	Santé et qualité des sols (matière organique, rétention en eau, métaux lourds, ...) : connaissance des sols, suivi de la qualité des sols	Analyser l'état et la qualité des sols et en définir le potentiel d'implantation de nouvelles cultures Définir les zones plus favorables à des productions diversifiées Trouver des solutions aux problématiques notamment sanitaires	Ressource Interne, expériences des agriculteurs, concertation, échanges	Nbr d'analyses et prélèvements de sols Suivi environnemental d'indicateurs qualifiant les sols (sondage trarière, fosses pédologique, test ...)	1ere année Tout au long du GIEE	CDA 46	Laboratoire d'analyse AUREA  Fiche de résultats Synthèse des résultats
6	Réflexion aux différentes options possibles de diversification de production et de transformation, avec le lien préservation des ressources et de la biodiversité, et de la transition agro-écologique et description des scénarios possibles de diversification	Croisement des données et proposition de scénarios de diversification possible, (bas intrant (ferti, phyto, eau), mieux adaptées au changement climatique) Appui technique collectif nécessaire à la mise en œuvre des actions du projet, notamment de l'évolution des pratiques.	Analyse de données sur tableau type excel Accompagnement technique sur les exploitations	Nbr d'appui technique collectif	Tout au long du projet	CDA 46	Fiches scénarios avec parties technico économiques et sociales.  Syndicats Viticoles
7	Prospecter l'ensemble des différents réseaux, de l'amont à l'aval des	Rencontrer les filières et étudier les possibilités	Liste des structures à contacter Contacter et	Nbr de structure contactée	Tout au long du projet	CDA 46	Fiches récapitulatives des informations

			rencontrer les structures Transposer ces informations à l'ensemble des agriculteurs du groupe						
8	Filières et études de marché  Suivi nouvelles productions	Fournir les informations au collectif d'agriculteurs  Enregistrement et suivi des résultats et expériences du collectif . Comptage sur le terrain, constat, mesures de rendements Rencontre sur l'exploitation et sur les parcelles Partage des données et informations avec le groupe Réalisation de diagnostics individuels d'exploitation impliquant une évolution importante et pérenne des pratiques des membres du collectif. Diagnostic initial des nouvelles exploitations qui entrent dans le collectif et diagnostics finaux	Visite terrain des parcelles diversifiées	Rendement Nbr de visite de parcelles	en année 2 et 3	CDA 46		Fiche résultats avec parties technico-économiques et sociales	
9	Diagnosics d'exploitations		Rencontre des exploitants	Nbr de diagnostic réalisé		CDA 46		Synthèse des diagnostics	
10	Proposer des actions collectives (Journées techniques, démonstration, voyage d'étude, visite d'exploitation, ...)	Mise en relation des différents types d'acteurs afin de promouvoir le projet du collectif	Reunion en salle et sur le terrain	Nbr d'actions collectives	Tout au long des 3 ans	CDA 46	Ferme expérimentale	Livret	
11	Dynamique de transfert (notamment vers l'enseignement agricole)	Vulgariser les résultats obtenus Créer une dynamique de	Rencontre avec les enseignants et les élèves	Nbr de rencontre	En fin de chaque année	CDA 46			

12	Bilan des actions	<p>formation, transfert et d'ancrage territorial</p> <p>Communication, transfert et diffusion des résultats et expériences acquis dans le cadre du projet du collectif</p> <p>Diffuser les informations, les expériences et les résultats</p> <p>Partager les données avec le groupe</p> <p>Regroupement, diffusion et réutilisation des résultats obtenus sur les plans économique, environnemental et social.</p> <p>Contribution du collectif à la capitalisation des résultats et des expériences et l'engagement du collectif à participer et à alimenter le processus de capitalisation coordonné</p>	<p>Réalisation de fiches techniques annuelles (contexte, objectif, réalisation, résultats, interprétations)</p> <p>Diffusion d'information sur site internet de la Chambre d'agriculture du Lot, dans le journal agricole local, ...</p> <p>Bilan technique et financier</p>	Nbr de fiche technique	Tout au long des 3 ans	CDA 46	<p>Fiches techniques CA</p> <p>Bilan technique et financier</p>
----	-------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------	------------------------	--------	-----------------------------------------------------------------

